



PRÉCISIONS JUGEMENT AVRIL 2010

1) PRÉCISIONS CONCERNANT LA NOTATION DES DN :

D1 Code 2009 (version septembre 2008)	D2 Code 2009 (version septembre 2008)	A Code 2009 (version décembre 2009)	E Code 2009 (version septembre 2008)
Pour tous les engins les gymnastes ont le choix de présenter soit : - 1 GCO (8 pour 12 diff présentées, ou 7 pour 10 diff présentées) - 2 GCO (4 et 4 selon les engins) sauf pour le Cerceau (pas moins de 2, pas plus de 4 d'un GC)	Exception faite pour les PR : autorisation de la 2 ^{ème} rotation autour de l'axe vertical et valeur de la rotation supplémentaire = 0,20. Pas de PR obligatoire	Utilisation de la fiche : décembre 2009 Pas de PR obligatoire	

2) PRÉCISIONS CONCERNANT LE JUGEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE AVENIR :

Attention un seul aménagement en faveur des gymnastes « Avenir » pour cette compétition : une seule rotation (main ou autre) au cerceau comme base est valable pour valider la D1 et la D2, comme dans l'ancienne version du code.

Attention l'élément : les 2 massues posées sur la nuque ou autre partie du corps n'est pas considéré comme équilibre instable, il faut obligatoirement qu'une des deux massues soit en mouvement.

3) PRÉCISIONS CONCERNANT LA NOTATION DC1 – DC2:

DC1

- En D1 : il est autorisé de présenter des difficultés A supplémentaires (non annoncées sur la fiche), comme pour les DF1. La valeur de l'échange de base est de 0,30 + bonification possible pour le sol et la distance (cf. brochure) + possibilité de réaliser une ou deux difficultés corporelles sur l'échange (code FIG). Attention 2 difficultés sur un échange = 2 difficultés.

DC2

- En D1 : les difficultés du code sont interdites, donc tous les éléments corporels qui ne sont pas des difficultés répertoriées dans le code, sont autorisés pour la D1 : tour enveloppé à 2 pieds, équilibre pied à plat ou fessier, saut groupé, équilibre ½ pointe avec pied de la jambe libre à la cheville, pivot avec pied de la jambe libre à la cheville... (exception faite des ondes du corps autorisées pour mettre en valeur le travail corporel). En règle générale, tous les éléments corporels qui ne peuvent pas être validés en difficultés du code, sont autorisés en DC. L'objectif étant la richesse corporelle et non la pénalité.
- En D2 : tous les éléments acceptés pour la D1 permettent de valider la D2 (tour à 2 pieds enveloppés, équilibre pied à plat).

4) PRÉCISIONS CONCERNANT LES RATTRAPERS :

- En D1 : La reprise du ballon à 2 mains ou toute autre manière qui facilite la reprise d'un engin par la majorité des gymnastes entraîne une déduction de la valeur de l'échange de 0,10. Dans le cas d'engins mixtes, exemple 3 ballons – 2 paires de massues, si 2 ballons sont rattrapés à 2 mains la règle s'applique.
- En D2 : La reprise du ballon à 2 mains ou toute autre manière qui facilite la reprise d'un engin entraîne une déduction de la valeur de la maîtrise de 0,10 (maîtrise, PR, collaboration).

5) PRÉCISIONS CONCERNANT LA NOTATION DE LA D1 EN DFE :

- Attribuer la note correspondant aux difficultés validées puis déduire les pénalités indiquées par le coupon pour difficulté non présentée.